

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI

COMMUNE DE GUIDER

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

MAYO-LOUTI DIVISION

GUIDER COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

P.O. BOX 34 TEL. 22 27 52 58

**ADDITIF N°04/A/C-GDER/SIGAMP/2025
PORTANT REPORT DE LA DATE DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES OFFRES RELATIVES A
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

N°12/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP/2025 DU 02/09/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES DANS DEUX (02) ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE GUIDER, DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, REGION DU NORD

LOT 1 : EP DE MAYO SOMRE ET LOT 2 : EP DE TCHIKAF

Le Maire de la Commune de Guider, Maître d'Ouvrage, communique:

Les soumissionnaires intéressés par l'Appel d'Offres susmentionné, sont informés que les modifications suivantes sont intervenues dans l'Avis:

AU LIEU DE :

1. Remise des offres
Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la SIGAMP, au plus tard le 26/09/2025 à 10 heures et devra porter la mention:

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°12/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP/2025 DU 02/09/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES DANS DEUX (02) ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE GUIDER, DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, REGION DU NORD

LOT 1 : EP DE MAYO SOMRE ET LOT 2 : EP DE TCHIKAF

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

2. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.

- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

3. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) seul temps dans la salle de réunion de la Commune de GUIDER. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 26/09/2025 à 11 heures précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Guider.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

LIRE PLUTÔT:

4. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la SIGAMP, au plus tard le 03/10/2025 à 10 heures et devra porter la mention:

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°12/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP/2025 DU 02/09/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES DANS DEUX (02) ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE GUIDER, DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, REGION DU NORD

LOT 1 : EP DE MAYO SOMRE ET LOT 2 : EP DE TCHIKAF

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

5. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) seul temps dans la salle de réunion de la Commune de GUIDER. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 03/10/2025 à 11 heures précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Guider.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Fait à Guider, le 29/09/2025

LE MAIRE (Maitre d’Ouvrage)

AMPLIATIONS :

- ARMP (pour publication au JDM)
 - DD/MINMAP/ML (pour information)
 - PRESIDENT/CIPM (pour
 - CHRONO/ARCHIVES

